

COMPTE RENDU – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 24 JUILLET 2018

A LA GOUTELLE

RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT / HABITAT ET URBANISME

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à La Goutelle, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le treize juillet deux mille dix-huit.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 43
	En exercice : 51	Contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 43	Abstention : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, ACHARD Marie-Claire, LEGOY Jean-Pierre, GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, MULLER Lionel, DO COUTO Séverine, CAILLOUX Luc, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, MENAGE Gilbert, SENEGAS ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, MANGOT Marc, DOMAGALA Daniel, CHARLES Jacques (Suppléant), DESMOULIN Nicole, SERVIERE Gilles, CARRIAS Charles, COQUET Stéphane, OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, BRECHARD Jacqueline (Suppléante), DUBOT Pascal (Suppléant), JALICON Adrien, BOURDEIX Jean, TIXERONT Gérard, MILORD Franck, ARNAUD Daniel, THOMAS Bernard.

Absents : Mesdames et Messieurs BELLAIGUE Gilles, ERAGNE Yannick, ANDANSON Antonia, VIALETTE-GIRAUD Janette, FARGEIX Gervais, BESANCON Gilles, LECHAPELAIN Jean-Luc et RIVET Annie

Ont donné pouvoir : Monsieur GUILLOT Gérard à Monsieur GRANGE Jean-Claude ; Madame KLOSTER Françoise à Monsieur MULLER Lionel, Monsieur CONDY Cédric à Monsieur DOMAGALA Daniel, Monsieur PAILLER Robert à Monsieur ARNAUD Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

1/ Pôle Enfance Jeunesse Bourg Lastic

2018-04-01 : CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE A BOURG LASTIC – MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle le projet « construction d'un pôle enfance jeunesse à BOURG LASTIC » et précise qu'il convient de retenir les entreprises devant effectuer les travaux pour les lots n° 2, 5, 6 et 10.

Il donne lecture du rapport de la commission des marchés qui s'est réunie le 24 juillet 2018 et propose de retenir les propositions de la commission :

N°	LOTS	PROPOSITION ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	OPTION
2	LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE	SA MAGRIT	70 000,00 €	
5	LOT 05 MENUISERIES EXT. ALU - VOLETS ROULANTS ALU	GAUTHIER	71 000,00 €	2173.68 €

6	LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES	LOPITAUX LECUYER	56 974,35 €	
10	LOT 10 SERRURERIE	BOURDOULEIX	21500,00 €	350,00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/Karting de Bourg Lastic

2018-04-02 : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SAS SCORPION – SITE DU KARTING BOURG LASTIC

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans dispose d'un bail commercial concernant la parcelle K163 située sur la commune de BOURG LASTIC. Cette parcelle appartient à la commune de Bourg Lastic et est mise à disposition de la Communauté de Communes gratuitement pour la réalisation de ce bail.

Ce bail a été cédé à la SAS SCORPION 66-INVEST, représentée par Mr BRUNO LARRIEU dans le cadre de la cession du Fonds de commerce par la société KART-QUAD SENSATIONS qui a lieu le 14 avril 2018.

Monsieur le Président indique que ce bail commercial arrive à expiration le 31 août 2018. Il propose aux membres présents de le renouveler dans les mêmes conditions et ainsi de prolonger en accord avec la commune de Bourg Lastic, la convention de mise à disposition de la parcelle K163.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ Dispositif Habiter Mieux

Récapitulatif des aides accordées par la CCV (12 dossiers):

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	TRAVAUX H	THEME	ACCORD ANA	SUBV. ANA	DECISION CC	SUBV. CC
MOREL	Elisabeth	Le Bourg	63470	SAUVAGNAT	5 972,00 €	Lutte précarité énergétique	14/12/2017	3 583,00 €	16/01/2018	500,00 €
ROUDAIRE	Marinette	30 avenue du	63380	PONTAUMUR	5 687,00 €	Aide à l'autonomie	24/11/2017	2 844,00 €	16/01/2018	500,00 €
MICHON	Simone	Le Bourg	63620	FERNOËL	580,00 €	Aide à l'autonomie	04/12/2017	290,00 €	07/02/2018	290,00 €
BATTUT	Paulette	16 rue des My	63750	MESSEIX	11 845,00 €	Lutte précarité énergétique	23/03/2018	7 107,00 €	24/04/2018	500,00 €
BOISSIER	Gérard	Le Bosquet	63620	GIAT	9 445,00 €	Lutte précarité énergétique	23/03/2018	5 667,00 €	24/04/2018	500,00 €
GIRAUD	Jeanne	3 lotissement	63760	BOURG-LASTIC	18 293,00 €	Lutte précarité énergétique	17/11/2017	6 403,00 €	24/04/2018	500,00 €
GUYE	Sylvie	Chabatteix	63470	SAUVAGNAT	23 497,00 €	Lutte précarité énergétique	23/03/2018	12 000,00 €	24/04/2018	500,00 €
BALAGE	André	Fratanges	63470	PUY-ST-GULMIER	24 773,00 €	Lutte précarité énergétique	17/05/2018	12 000,00 €	29/05/2018	500,00 €
CHABROLLES	Georges	3 rue Paul Ver	63750	MESSEIX	18 176,00 €	Lutte précarité énergétique	17/05/2018	10 906,00 €	29/05/2018	500,00 €
GIRAUDON	Simone	Les Barrichons	63470	SAUVAGNAT	10 289,00 €	Lutte précarité énergétique	17/05/2018	6 173,00 €	29/05/2018	500,00 €
ROULET	Gilles	Le Bourg	63380	ST-ETIENNE-DES-CHAMPS	20 296,00 €	Lutte précarité énergétique	17/05/2018	12 000,00 €	29/05/2018	500,00 €
JARRIER	Françoise	Le Veyrial	63380	MIREMONT	6 407,00 €	Lutte précarité énergétique	23/03/2018	3 844,00 €	08/06/2018	500,00 €

4/ Création d'un salon de coiffure et de deux logements à Chapdes beaufort.

4.1 Bâtiment Transfert portage pour le compte de la commune à la ccv

2018-04-03 : AMENAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE ET DE DEUX LOGEMENTS A CHAPDES BEAUFORT : TRANSFERT DU PORTAGE PARCELLAIRE

Monsieur le Président rappelle le projet « Aménagement d'un salon de coiffure / 2 logements à Chapdes-Beaufort » qui a fait l'objet d'une délibération positive du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018.

Il précise que dans le cadre de la réalisation des travaux il convient de solliciter l'EPF SMAF afin de transférer le portage parcellaire à la Communauté de Communes et non plus à la commune de Chapdes Beaufort.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4.2 Convention de mise à disposition pour travaux

2018-04-04 : AMENAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE ET DE DEUX LOGEMENTS A CHAPDES BEAUFORT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle le projet « Aménagement d'un salon de coiffure / 2 logements à Chapdes-Beaufort » qui a fait l'objet d'une délibération positive du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018.

Il précise que dans le cadre de la réalisation des travaux il convient de signer une convention de mise à disposition pour travaux concernant la parcelle AS 508 située à CHAPDES BEAUFORT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

5/ Création d'un immobilier d'entreprises et de logements sociaux à Bromont lamothe

5.1 Bâtiment Transfert portage pour le compte de la commune à la ccv

2018-04-05 : IMMOBILIER D'ENTREPRISES – LOGEMENT BROMONT LAMOTHE : TRANSFERT DU PORTAGE PARCELLAIRE

Monsieur le Président rappelle le projet cité en objet et précise que ce projet devrait démarrer prochainement.

Il précise que dans le cadre de la réalisation des travaux il convient de solliciter l'EPF SMAF afin de transférer le portage des parcelles n°265/266/267/268 section AP situées Avenue des Combrailles 63230 BROMONT-LAMOTHE à la Communauté de Communes et non plus à la commune de Bromont Lamothe.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

6/ Pôle de santé de Pontaumur

2018-04-06 : EXTENSION DU POLE DE SANTE SUR LA COMMUNE DE PONTAUMUR : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes réalise en qualité de maître d'ouvrage le projet d'extension du pôle de santé de Pontaumur.

Il précise que dans le cadre de la réalisation des travaux il convient de signer une convention de mise à disposition pour travaux concernant les parcelles AO 179 – 254 – 365 situées à PONTAUMUR.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

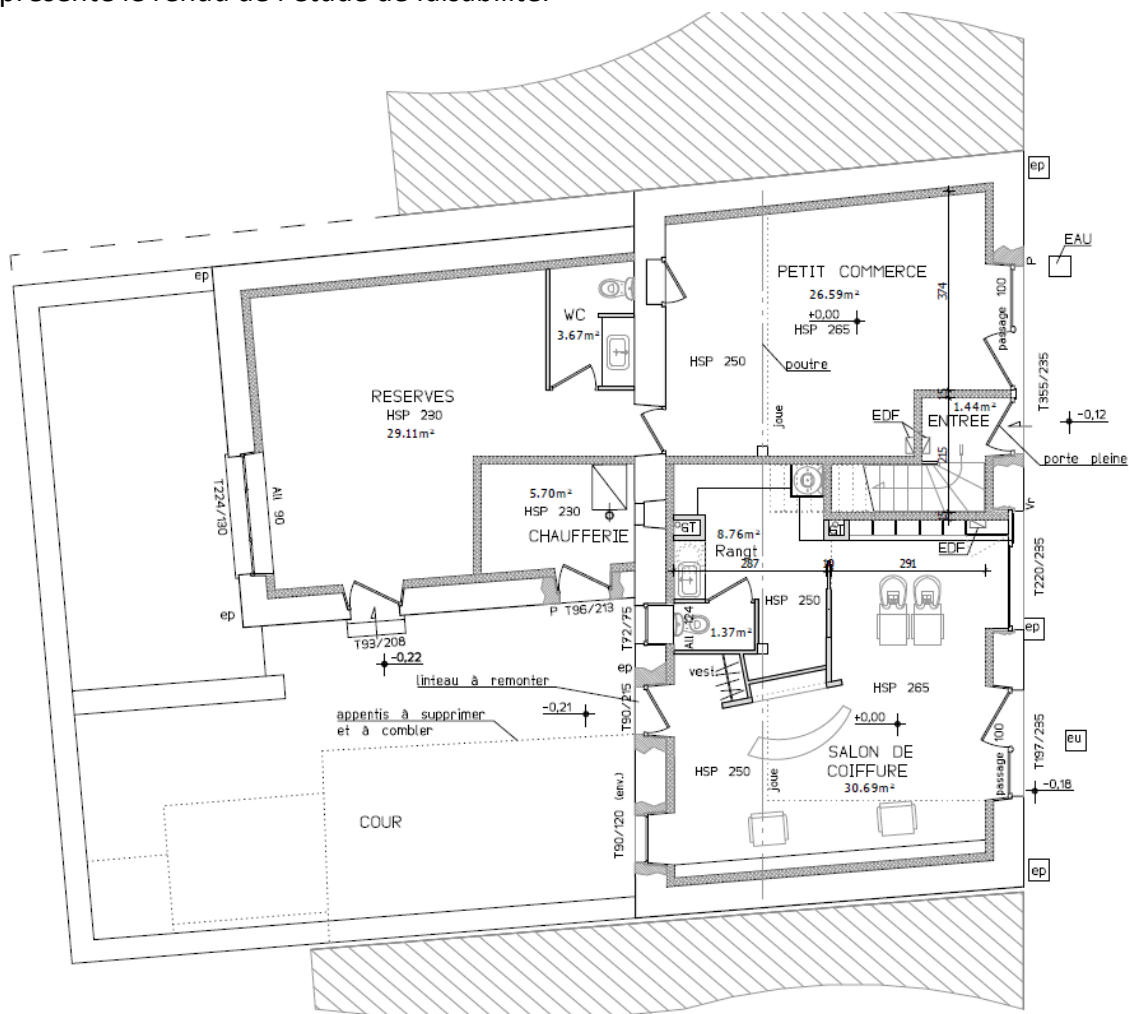
Entendu l'exposé du Président,

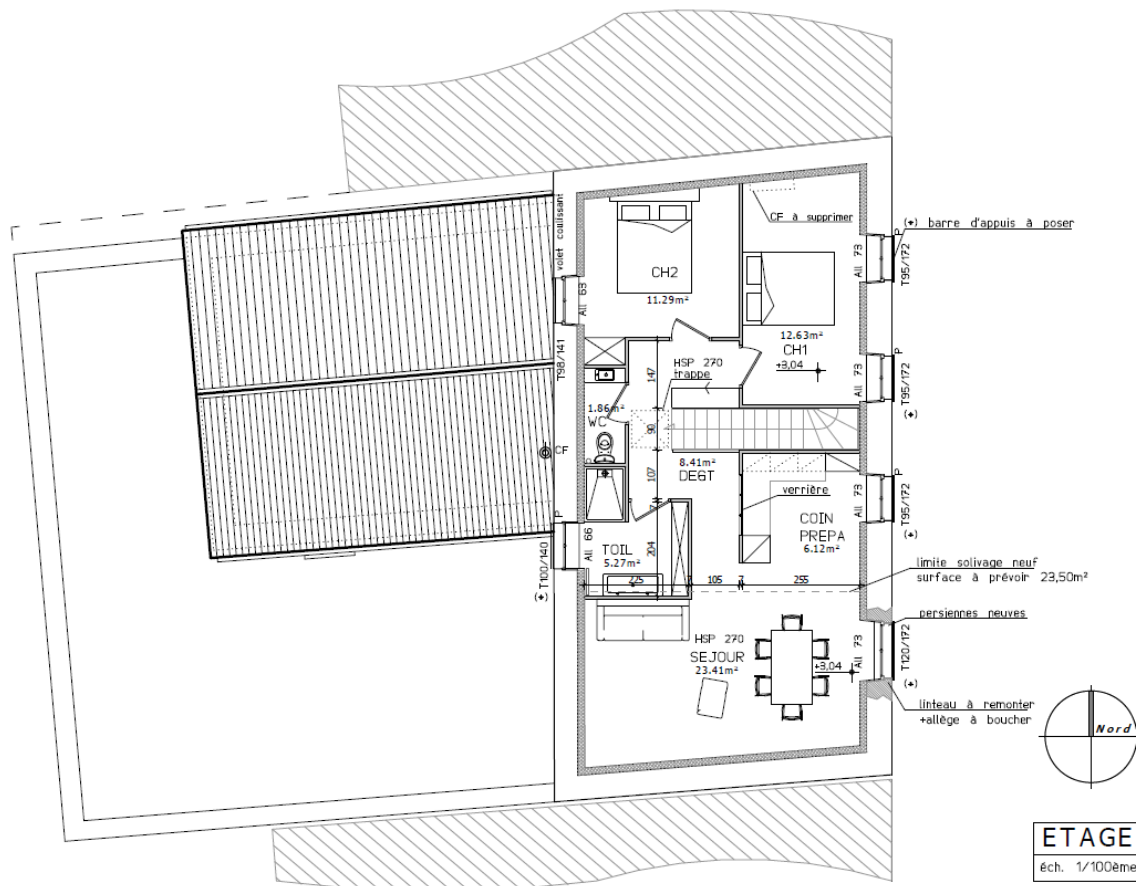
➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

7/ Immobilier d'entreprises / Logement de saint avit

Il est présenté le rendu de l'étude de faisabilité.





SERVICES A LA POPULATION

1/ Subvention aux associations 2018

2018-04-07 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Monsieur le Président indique qu'une commission « sports loisirs et associations » a eu lieu le 27 juin 2018 afin de proposer des critères d'éligibilités et des règles de fonctionnements dans le cadre des attributions de subventions.

La commission propose :

Les associations qui pourront être aidées par la Communauté de Communes CCV devront :

- Avoir leur siège social sur le territoire de la CCV
- Avoir un caractère intercommunal (rayonnement, intervention, activités, ...)
- Exercer des activités dans les domaines suivants : culturel/sportif/enfance-jeunesse/aménagement du territoire

Si domaines sportifs, l'association devra apporter un enseignement spécifique avec des formateurs qualifiés et/ou diplômés aux jeunes de moins de 18 ans.

Les modalités de versements des subventions seront définies dans le cadre d'une convention de partenariat.

Pour le versement de cette subvention, les associations devront déposer une demande de subvention en début d'année (avant le 1^{er} avril), fournir un bilan moral et financier :

- présentation détaillée des activités (lieu d'activités, nombre de participants, nombre et détails des manifestations organisées, ...)
- âge et commune d'habitation des adhérents (pour les clubs sportifs)
- compte administratif N-1 et budget prévisionnel de l'année en cours

La liste des subventions proposées par la commission est la suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Type	SIEGE SOCIAL COMMUNE	Proposition subvention 2018 - €
HEURE DU CONTE	Culturelle	PONTAUMUR	4 000
CRECHES DU MONDE	Culturelle	LANDOGNE	1 200
BACH EN COMBRAILLES	Culturelle	PONTAUMUR	4 500
ASSOCIATION CAMPAGNE FLEURIE	Culturelle	PONTAUMUR	500
LA GRANGE DE JACQUES	Culturelle	BOURG LASTIC	1 000
ECOLE DE TENNIS - HAUTE COMBRAILLE	Sportive	VILLOSSANGES	400
ECOLE RUGBY - CISTERNES LA FORET	Sportive	CISTERNES LA FORET	4 500
ECOLE DE FOOT - HAUTE COMBRAILLE	Sportive	CONDAT EN COMBRAILLE	4 500
ECOLE - CLUB CYCLISTE	Sportive	CONDAT EN COMBRAILLE	400
ECOLE DE TENNIS - CLUB BOUG-LASTIC	Sportive	BOURG LASTIC	400
ECOLE DE TENNIS DE TABLE	Sportive	CHAPDES-BEAUFORT	400
ECOLE DE TENNIS DE TABLE DES COMBRAILLES	Sportive	PONTAUMUR	400
ECOLE D'ESCALADE - AMICALE LAIQUE	Sportive	MESSEIX	400
ECOLE DE PETANQUE - MESSEIX	Sportive	MESSEIX	400
ECOLE DE DANSE - GYBAL'DANSE	Sportive	PONTGIBAUD	400
ECOLE DE JUDO - TATAMI GIBALDIPONTIN	Sportive	PONTGIBAUD	400
ECOLE DE CIRQUE - CHAPO CHAPITO	Sportive	CHAPDES-BEAUFORT	400
ECOLE DE PECHE – APPMA HERMENT	Sportive	HERMENT	400
			24 600
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE PSV	Culturelle	PONTGIBAUD	120 468
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE SC	Culturelle	BOURG LASTIC	60 400
			180 868
ASSOCIATION PLANETE LOISIRS ANIMATION	Enfance/Jeunesse	PONTAUMUR	190 680

ASSOCIATION LES P'TITS VOLCANS	Enfance/Jeunesse	PONTGIBAUD	117 123
<i>Dont 4 500 € pour la MAD éducateur mise à disposition pour GVSF (Ecole de Foot)</i>			
			307 803

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ Gymnase

2018-04-08 : HALLE DE SPORTS / GYMNASSE : TARIFS D'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Président indique qu'il convient de prendre une délibération concernant l'utilisation des gymnases du territoire par le département (collège) et par le conseil régional (lycée agricole).

Les tarifs appliqués à ce jour :

- 12 € pour la halle de sports de Pontaurmur et 6€ pour l'utilisation d'équipements spécifiques (demi-salle, mur d'escalade, dojo....)
- 9.5 € pour le gymnase de Pontgibaud.

Il convient d'harmoniser les tarifs.

Il proposé les tarifs suivants :

- 12 € pour la halle de sports de Pontaurmur avec possibilité de demi-salles à 6€.
- 10 € pour le gymnase de Pontgibaud

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ rendu étude de faisabilité Micro-crèche

Il est présenté le rendu de l'étude de faisabilité concernant la micro-crèche. (transmis par mail)

4/ Renouvellement CEJ – Autorisation de signature au président

2018-04-09 : ENFANCE JEUNESSE : SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.

Monsieur le Président indique que le contrat enfance jeunesse arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il indique que la Caisse d'Allocations Familiales a sollicité la CCV pour la signature d'une nouveau contrat enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ FINANCES

1.1 Ligne de trésorerie.

2018-04-10 : FINANCES : REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE COMPLEMENTAIRE.

Monsieur le Président indique que les subventions européennes n'étant toujours pas débloquées, il convient de solliciter une augmentation de la ligne de trésorerie. A ce jour, 940 524 € ne pas versés alors que les opérations sont terminées.

Il est proposé de réaliser une augmentation de 500 000 € de la ligne de trésorerie, une consultation a été réalisée pour l'établissement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €. Il présente les offres reçues et propose de retenir l'offre du Crédit agricole avec les conditions suivantes:

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : Euribor 3 mois
- Marge : + 0.7% (Euribor 3 mois au 01/03/2018 : -0.327%)
- Possibilité de tirages quotidiens,
- Commission d'engagement : 0.20%

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants et notamment le contrat.

1.2 Emprunt avec la caisse des dépôts

La caisse des dépôts met en place un nouveau dispositif, Commerce – rénovation de bâtiments BROMONT-LAMOTHE / CHAPDES BEAUFORT

1.3 DECISIONS MODIFICATIVES

2018-04-11 : FINANCES : MODIFICATION D'IMPUTATION COMPTABLE – SECTION INVESTISSEMENT.

La subvention concernant l'arasement de la pêcherie a été enregistrée sur un compte non amortissable, les travaux s'amortissent, il convient donc aussi d'amortir la subvention.

Il faut modifier l'imputation comptable :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Programme : opérations financières Subv. D'équipement non transférable (Région)	1322	1 831 €		

Subv. D'équipement transférable (Région)			1312	1 831 €
TOTAUX EGAUX INVESTISSEMENT		1 831 €		1 831 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants et notamment le contrat.

2018-04-11 : FINANCES : AUGMENTATION DE CREDITS – BUDGET MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE - SECTION INVESTISSEMENT.

Le **CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Constructions	2313	4 500 €		
Autres bâtiments publics			21318	4500 €
TOTAL DEPENSES		4 500 €		4 500 €

2/ SMADC

2018-04-13 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS AU SMADC.

Monsieur le Président indique que l'arrêté préfectoral du 21 mars 2018 autorisant la modification des statuts du SMADC est devenu définitif depuis le 4 juin 2018.

Il appartient à chaque communauté de communes de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SMADC :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mr ROUGHEOL Cédric	Mr GRANGE Jean-Claude

Mr SOUCHAL Boris	Mr TIXERONT Gérard
Mr BIZET Jean-François	Mr SENEGAS ROUVIERE Didier

3/ Indemnités de stage

2018-04-14 : FIXATION DES MODALITES DE REMUNERATION DES STAGIAIRES ACCUEILLIS A LA CCV.

Monsieur le Président indique qu'il convient d'harmoniser le système de rémunération des stagiaires accueillis par la CCV.

Un système de gratification financière à la semaine était pratiqué anciennement sur Haute Combraille en fonction du niveau de diplôme préparé et pour les deux autres anciennes collectivités, un système de « cadeau » était mis en place en fin de stage.

Il est proposé d'harmoniser ces systèmes en retenant :

- Un système de gratification financière pour les stagiaires entrant dans le cadre du [Code de l'éducation : articles D124-1 à D124-13](#)
- Un système de remise de cadeau pour les autres stagiaires (maximum 30 €).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4/ Consultation photocopieurs

La consultation a été relancée début juillet. Pour les communes intéressées, le rendu est prévu pour mi-août 2018.

5/ Adhésion service Médiation CDG

2018-04-15 : ADHESION AU SERVICE MEDIATION DU CENTRE DE GESTION DU PUY DE DOME.

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, certains contentieux relatifs à la fonction publique territoriale peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation prévue jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties à un litige en vue de la résolution amiable de leur différend.

Ainsi, conformément au décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, la médiation préalable obligatoire peut s'appliquer aux recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des :

- 1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération ;
- 2° Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- 3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunérés ;
- 4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- 5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en vue de l'adaptation de leur poste de travail ;
- 7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le département du Puy-de-Dôme a été désigné comme circonscription intégrant ce dispositif par l'arrêté du 2 mars 2018 **relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale.**

C'est dans ce cadre que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme propose, en application de la délibération n°2018-11 du 23 mars 2018 du conseil d'administration, cette mission de médiation préalable obligatoire.

Aussi, les collectivités territoriales et établissements publics du Puy-de-Dôme peuvent choisir de mettre en œuvre ce dispositif pour les agents qu'ils emploient en concluant une convention avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

En cas d'adhésion de la collectivité territoriale/ de l'établissement public à ce service, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation devra être obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.

La médiation préalable obligatoire étant une mission facultative, la participation financière de la collectivité territoriale/ de l'établissement public s'élève à 60 euros bruts de l'heure d'intervention du médiateur.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **DECIDE** d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,

➤ **APPROUVE** la convention portant adhésion à cette mission à conclure avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,

➤ **AUTORISE** Monsieur le président à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

POINTS COMPLEMENTAIRES

2018-04-16 ACQUISITION D'UNE PARCELLE A CHAPDES BEAUFORT

Afin d'aménager les espaces à proximité du projet d'aménagement du salon de coiffure/2 logements à Chapdes-Beaufort, il est nécessaire de démolir la petite dépendance présente sur la parcelle AS 244, d'une superficie de 15 m², propriété de Mr FREITAS, située rue de la chartreuse et jouxtant la parcelle concernée par le projet.

Il est alors proposé d'acquérir cette parcelle, à l'euro symbolique.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

DECIDE

➤ **D'ACQUERIR** la parcelle AS 244 sur la commune de Chapdes-Beaufort pour l'euro symbolique,

➤ **DE DEMANDER** à Monsieur le Président de bien vouloir procéder à la rédaction de l'acte administratif à intervenir entre les différentes parties en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **DE DÉSIGNER** Monsieur Boris SOUCHAL, Vice-Président, pour représenter la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans et signer l'acte de vente passé en la forme administrative comme signataire de l'acte

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

2018-04-17 : CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS – COMMUNES EXTERIEURES

Des communes voisines de notre territoire ont sollicitées la communauté de communes pour conventionner afin que les enfants issus de leur commune souhaitant utiliser nos services Accueils de Loisirs puissent bénéficier du tarif intercommunal.

Le reste à charge moyen d'un enfant pour une heure au centre de loisirs est de 4€, il est donc proposé un tarif de conventionnement avec les communes extérieures à 4€ par heure/enfant effectuée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **DECIDE** de proposer un conventionnement avec les communes partenaires voisines, au tarif de 4 € par heure/enfant effectuée.

➤ **AUTORISE** Monsieur le président à signer les conventions avec les communes souhaitant devenir partenaire ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

2018-04-18 : EXTENSION DU MUR D'ESCALADE DE LA HALLE DES SPORTS DE PONTAUMUR : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF.

Monsieur le Président indique que la structure actuelle présente à la Halle des Sports de Pontaurmur est utilisée par le club d'escalade « Grimpomur » plusieurs fois par semaine. Il précise que des créneaux pour les jeunes adhérents sont encadrés par un initiateur fédéral.

Monsieur le Président indique que l'association a sollicité la Communauté de Communes le pour l'agrandissement de la structure actuelle. Cet agrandissement va permettre d'augmenter le nombre d'adhérents puisque celle-ci sera plus attrayante et adaptée au niveau des pratiquants. Avec cet agrandissement le Club pourra organiser en partenariat avec le Comité Départemental 63, les Championnats départementaux du puy de dôme ainsi que des rassemblements tel que le rallye d'escalade (évènement qui rassemble en moyenne 130 participants.)

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Extension du mur d'escalade	85 622.85 €	Leader	68 449.28 €
		Autofinancement	17 122.57 €
TOTAL HT	85 622.85 €	TOTAL HT	85 622.85 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2018-04-19 : POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURG LASTIC : REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est maître d'ouvrage pour la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à Bourg Lastic.

Il précise que les marchés de travaux ont été attribués. Il convient donc de réactualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	999 552.92 €	Leader	250 000,00 €
		REGION	127 700,00 €
		DETR	150 000,00 €

		CAF	268 305.16 €
		Autofinancement	203 547,76 €
TOTAL HT	999 552.92 €	TOTAL HT	999 552.92 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2018-04-20 : UNITE DE RADIOLOGIE DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE PONTGIBAUD : REACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est maître d'ouvrage pour la réalisation d'une unité de radiologie à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pontgibaud.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider le plan de financement suivant pour la réalisation de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux / Acquisition	132 680 €	Leader	100 000,00 €
		Autofinancement	32 680 €
TOTAL HT	<i>132 680 €</i>	TOTAL HT	<i>132 680 €</i>

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

1/ Point CIAS

Diaporama transmis par mail.